

VICTOIRE DES VICTIMES DE L'AMIANTE ABANDON du projet de FUSION ONIAM et FIVA

Sommaire :

Page 1 :

- Abandon projet fusion ONIAM et FIVA
- Fermeture permanences pour Noël

Page 2 :

- Collecte déchets amiante pour les particuliers

Page 3 :

- Section Saint-Tropez
- Formation des Bénévoles

Page 4 :

- Assemblée Générale
- Le mot des trésoriers

Le 30 juin, un rapport de l'Inspection Générale des Affaires de la Sécurité Sociale (IGAS) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF) a été communiqué aux administrateurs du Fiva.

Il préconisait de supprimer le Fiva en tant que Fonds public dédié à l'indemnisation des victimes de l'amiante et de confier ses missions à un organisme fourre-tout qui indemniserait aussi les victimes d'accidents médicaux, du Mediator, de la Depakine ou du Covid, aujourd'hui prises en charge par l'organisme national d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam).

Les victimes de l'amiante n'oublient pas que si le gouvernement a créé le FIVA en 2002, c'est parce que la société avait une dette vis-à-vis de dizaines de milliers de victimes actuelles et à venir qu'elle n'avait pas su protéger.

Cette « fusion-absorption » s'est heurtée à l'hostilité de toutes les associations de victimes de l'amiante ainsi que

des partenaires sociaux.

En effet, les associations se sont largement mobilisées au travers de rassemblements devant le Fiva à Paris, d'interpellations de leurs élus locaux et de communiqués de presse expliquant les dangers d'une telle fusion.

D'ailleurs un conseil d'administration du Fiva réuni en séance extraordinaire le 31 Août, **avait rendu un avis défavorable** (les représentants de l'Etat se sont abstenus) estimant que cette fusion porterait atteinte aux droits et aux intérêts des victimes de l'amiante.

Devant cette levée de boucliers unanime, le projet, envisagé par le gouvernement, n'est « plus à l'ordre du jour », a confirmé le cabinet du ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran.

Il ne sera donc, en définitive, ni inscrit dans le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 ni dans le projet de loi de finances.

La mobilisation paye.

Restons vigilants et mobilisés afin que les victimes ne subissent pas un grave recul sur le traitement des dossiers et l'indemnisation.

Gérard LOJEWSKI

FERMETURE DES PERMANENCES

Pour les fêtes de fin d'années, les portes de votre association seront fermées du 16 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus.

La reprise des permanences aura lieu le lundi 3 janvier 2022 à 9h.



COLLECTE GRATUITE DES DÉCHETS AMIANTE POUR LES PARTICULIERS NOUVELLE INFO

Dans notre bulletin n°54, nous avons évoqué la nécessité d'une entrevue avec Gilles Vincent, nouveau président de SITTOMAT, afin de clarifier la procédure de la collecte gratuite des déchets amiantés pour les particuliers.

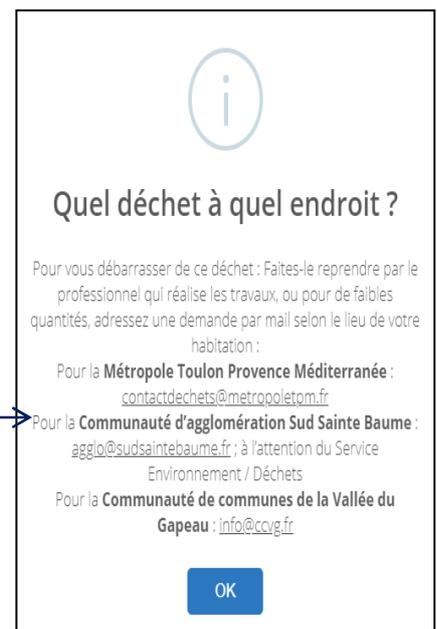
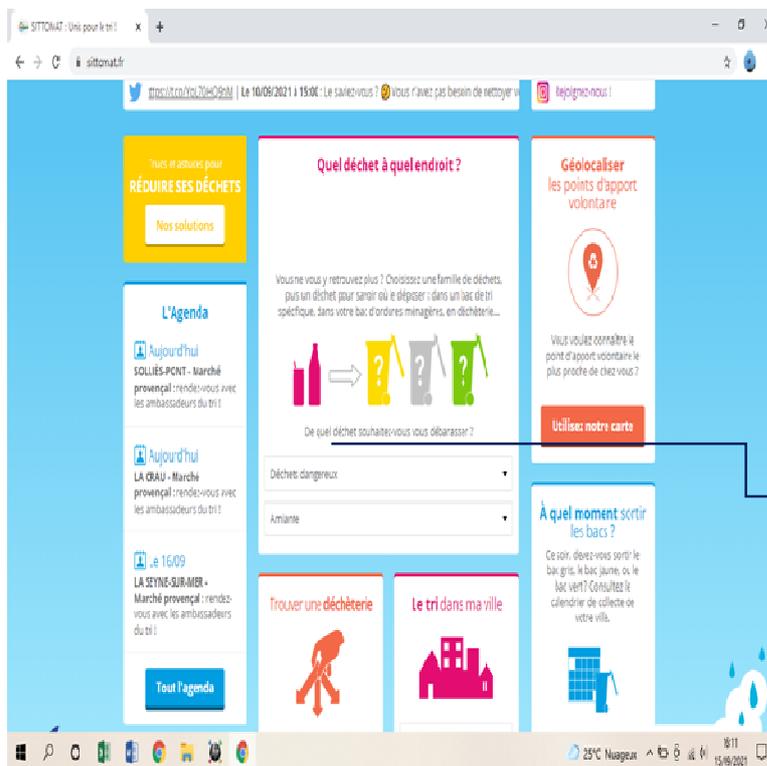
Nous avons après plusieurs tentatives pu avoir un rendez-vous le 7 mai dernier mais le président ayant un imprévu de dernière minute, c'est le directeur de SITTOMAT, Christophe DELIGNY qui nous a reçu.

Dans un premier temps notre priorité était de connaître les responsables environnement des différentes communautés de communes ainsi que les modalités concernant la collecte gratuite. A la suite de cette entrevue, le directeur nous a adressé par mail, les

déchets amiantés.

Il était aussi important que tous les particuliers aient accès aux informations pour connaître les modalités afin de se débarrasser des déchets amiantés. Depuis ce mois de septembre, le site informatique de SITTOMAT, indique les services à contacter pour cette collecte gratuite. Il suffit de se connecter à : <https://www.sittomat.fr/>

Aller dans le menu déroulant de « quel déchet à quel endroit », et après votre choix « amiante », s'ouvrira une nouvelle fenêtre qui vous donnera les adresses mails des services à contacter selon votre lieu de domicile



Nous aurions préféré avoir comme interlocuteur Gilles Vincent, car ses

coordonnées des responsables de 3 sites en accord avec le dispositif:

- Vallée du Gapeau
- Métropole Provence méditerranée
- Sud Sainte Baume

Concernant le Golfe de St Tropez, il n'y a pas de correspondant et il nous a été précisé qu'il appartenait à chaque site la mise en place ou pas de la collecte. Il semblerait donc que cette communauté n'ait rien mis en œuvre pour les

différentes responsabilités nous auraient permis d'aller au-delà de la collecte des déchets amiantés. On aurait pu élargir le sujet et parler de notre espoir de voir un jour dans notre région un site d'élimination de l'amiante. Cette petite victoire est un travail de longue haleine, et nous conforte à aller encore plus loin dans nos investigations pour un jour, arriver à l'éradication de ce poison.

Evelyne GARRAUD et Pierre SCARRONE

Comité de Section du Golfe de Saint-Tropez



Pour notre première réunion post COVID 19, les membres de la section ont rendu un hommage à Françoise PESCE.

Elle a aussi permis à notre section de s'enrichir de 2 nou-

veaux membres : Françoise BOURLON comme trésorière adjointe et André HIGELIN comme interlocuteur sur le sujet de l'éradication de l'amiante.

Nous nous félicitons de ces 2 renforts à la section du golfe.

Dossiers Préjudice d'Anxiété :

85 dossiers ont été enregistrés, envoyés et validés par le cabinet d'avocats et 32 dossiers sont en cours de gestion à l'association.

12 Dossiers ont été indemnisés cette année dans le cadre du protocole transactionnel et 14 dossiers sont en attente de règlement (signature Protocole Transactionnel faite),

Dossiers Maladies Professionnelles :

Nous suivons, très assidument avec l'aide de nos avocats si besoin, 5 dossiers concernant des personnels de la

DCN Saint-Tropez et un dossier de droit privé.

Permanences :

Grimaud : 2^{ème} mardi de chaque mois si le(s)adhérent(s) demande(nt) un RDV.

La permanence sur Cogolin est suspendue sine die.

Cotisation :

Pour l'année 2022, la cotisation est toujours à 30 €.

L'Assemblée Générale de l'ASAVA Golfe de Saint-Tropez devrait se tenir le 15 février 2022, dans l'après-midi salle PISAN à Cogolin.

Formation Maladies Professionnelles :

Jo LEDDA et Michel SAVIGNAC ont participé à une nouvelle formation sur les Maladies Professionnelles les 21 et 22 octobre, à l'ESAT la ferme du Gapeau à Solliès-Pont

Remerciements aux organisateurs de Toulon, en particulier Laurence et le personnel de la ferme du Gapeau.

Nos adhérents sont au cœur de nos préoccupations

VOS BÉNÉVOLES EN FORMATION

Comme notre association s'est enrichie de nouveaux bénévoles mais aussi suite à l'évolution du salariat dans notre établissement de la défense à Toulon où de plus en plus de personnels sont sous convention collective, il était essentiel pour nos bénévoles, anciens comme nouveaux, de réviser, parfaire ou approfondir leurs connaissances sur les dossiers maladies professionnelles.

Cette formation a été animée par Georges Arnau-deau, responsable formation au sein de notre coordination nationale des victimes de l'amiante (CAVAM).

Cette initiative a pour but d'aider les empoisonnés par l'amiante à constituer leur dossier afin d'obtenir la reconnaissance de leur maladie professionnelle (MP) et la réparation de leur préjudice.

Cette journée a été pédagogique, interactive et appréciée de toutes et tous.

Chacun(e) a mesuré la nécessité de pratiquer et

d'échanger sur les cas particuliers, démontrant une fois encore les difficultés et la complexité de ces dossiers MP.

C'est pourquoi régulièrement les bénévoles se réunissent pour échanger sur les dossiers complexes afin de trouver la meilleure solution. Comme à chaque formation, elle a fait prendre conscience aux bénévoles, des injustices subies par les victimes du travail, avec la conviction de l'importance



de leur rôle, portés par leur désir d'aider, de soutenir mais aussi de **ne pas se laisser faire**.

Le soleil, la bonne humeur ambiante, la convivialité et le plaisir de se retrouver ensemble ont aidé à appréhender les difficultés des sujets complexes.

Gérard Lojewski

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DE L'ASAVA

Salle de la Méditerranée à Toulon le

Mardi 11 janvier 2022 de 14h00 à 17h30

L'Assemblée Générale de notre association se tiendra le 11 Janvier 2022 de 14h à 17h30 à la salle de la méditerranée, Rue du Commandant INFERNET 83000 Toulon.

Votre arrivée est souhaitée vers 13h15/13h30, car nous serons obligés de nous soumettre au passe sanitaire, gel hydro-alcoolique et port du masque, si ces directives sont toujours en vigueur à cette date.

Merci de votre compréhension.

PROCURATION

En cas d'empêchement, merci de nous faire parvenir votre procuration, par mail ou par courrier postal, avant le 4 janvier 2022.

Nom

Prénom

Adresse.....

Donne procuration pour toutes décisions à voter lors de l'Assemblée Générale de l'ASAVA du 11 janvier 2022

Soit au bureau de l'association, soit à Monsieur ou Madame :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le mot des trésoriers

Nous remercions tous ceux et celles qui ont renouvelé leur adhésion ainsi que nos nouveaux adhérents. Vos cotisations et vos dons sont les seules ressources financières de l'ASAVA et sont donc essentiels au bon fonctionnement de notre association.

Le montant de la cotisation annuelle 2022 reste inchangé, soit 30€.

Christian Scarron et Alain Gérard



Association des Salaries de l'Arsenal Victimes de l'Amiante

155, rue Général Michel Audéoud
83000 TOULON
Tél : 04 94 22 26 09
www.asava-toulon.fr
asava2007@gmail.com
 facebook.com/ASAVA2007

SECTION DU GOLFE
COGOLIN - GRIMAUD
Tél : 06 10 94 78 73
ou 06 75 43 03 80